



DIVISION DE MARSEILLE

CODEP-MRS- 2018-005476

Marseille, le 14 février 2018

Monsieur le directeur de SOCODEI
BP 54181
30204 BAGNOLS-SUR-CÈZE Cedex

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base (INB)
Inspection n° INSSN-MRS-2018-0533 du 23/01/2018 à l'usine CENTRACO (INB 160)
Thème « CEP instrumentations de rejets & Respect des engagements »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'usine CENTRACO sur le thème en objet a eu lieu le 23 janvier 2018.

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection effectuée le 23 janvier 2018 sur les unités de l'INB 160 a été consacrée, d'une part, à l'examen de contrôles périodiques (CEP) de l'instrumentation de mesure et de surveillance des rejets et, d'autre part, à l'examen des engagements pris en réponse aux inspections ou établis dans les comptes rendus des événements significatifs.

Les inspecteurs ont ainsi examiné une dizaine de CEP et près de soixante-dix engagements.

De cet examen non exhaustif, il ressort que les CEP examinés n'appellent pas d'observation. De plus, les inspecteurs relèvent que le respect des engagements est piloté, suivi avec rigueur et que des analyses menées au titre de la défense en profondeur peuvent conduire, en tant que de besoin, à la mise en œuvre de plans d'action destinés à renforcer les faiblesses identifiées. L'ensemble des engagements exigibles au jour de l'inspection (45) étaient correctement respectés.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

B. Compléments d'information

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande de compléments d'information.

C. Observations

Cette inspection n'appelle pas d'observation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Marseille
de l'Autorité de sûreté nucléaire,
signé
Pierre JUAN**